

AVENANT N° 2 AUX REGLES PARTICULIERES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE QUAD ELITE

ARTICLE 1 – COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs âgés de 16 ans, titulaires d'une licence NCO, Internationale ou LUE délivrée par la FFM. ~~Dans la limite des places disponibles 5 places seront réservées soit pour des pilotes étrangers, soit pour les invités du club organisateur (maximum 2). Ces pilotes pourront participer hors classement aux épreuves avec une licence à la journée. Ces pilotes toucheront les primes correspondant à leur classement.~~

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT

2.2 – Engagement :

Voir règlement général motocross ou site internet FFM (www.ffmoto.org).

Le nombre de pilotes engagés par épreuve est limité à 30. Le montant du droit d'engagement s'élèvera à 85 € par épreuve. Les engagements seront validés un mois avant la 1ère épreuve. En priorité seront sélectionnés **les pilotes ayant participé au championnat de France Quad Cross Elite la saison dernière** et s'étant engagés sur la totalité des épreuves. Dans la limite des places disponibles les pilotes seront sélectionnés ensuite en fonction du nombre d'épreuves où ils sont inscrits et de la date d'inscription.

Fait à Paris, le 8 mars 2019